



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2020-171

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice :	71			
Présents :	62			
Pouvoirs :	4			
Votants :	66	Pour : 64	Contre : 1	Abstentions : 1

L'an deux mil vingt, le 25 novembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 19 novembre 2020, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaients présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, BACCARO, BAÏSSAS, Mme BAUDOUIN, M. BARES, BENSALAH, M. BODEY, Mme BONNARD, M. BONTE, Mme BOUCHER, MM BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, BRUNET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, M. CHERON, Mme CORMIER, MM. CORNET, DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DE TOMASI, DELHOME, DEPRESLE, DHAESSES, DHEYGERS, M. DOUBLET, Mmes, FRANCHET GICQUIAUD, M. GOSSET, Mme GOUGIS, MM. GRUDE, GUITTON, Mme JOBART, MM. JOUSSET, LAINE, LANOS, LEBON, Mmes LEFORT, LEPELTIER, M. LOUVARD, Mme. MARTIN, M. MORIERE, M. NOEL, Mme. NOEL, M. OSMOND, PETITBON, POURVU, PRIVE, PROVOST, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, SAMON, Mme SAS, SURMULET, MM. VANDEWALLE.

Excusés :

Mme BIQUET, Mme COMPAGNON (remplacée par M. BARES), M. DERYCKE (pouvoir à Mme BONNARD), Mme DESNOS (pouvoir à Mme REBER), DUMONTIER (pouvoir à M. JOUSSET), M. GOUTTEFARDE, M. MIGUET, Mme MOUTONNET M. OBADIA, Mme TOPART (pouvoir à M. DHAESE), M. WOHLSCHLÉGEL.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude SURMULET

COMPETENCES HUMAINES – Protocole d'accord transactionnel

Des litiges étaient présents entre l'agent COELHO-HANSEN Flora et l'INSE27. Des procédures judiciaires ont été engagées (demande annulation faute disciplinaire, contestation de la non-imputabilité de l'accident de travail en accident de service). Aussi, suite à une négociation entre les deux parties, il est souhaitable de mettre fin à l'ensemble de ces contestations.

Aussi, une médiation a permis de faire naître un protocole d'accord transactionnel.

L'Interco Normandie Sud Eure se désiste de toute instance et action qui aurait pu être déjà introduite ou susceptible de l'être. Elle s'engage à verser une indemnité forfaitaire globale et définitive de 29631 euros à Mme COELHO- HANSEN Flora.

Mme COELHO-HANSEN Flora renonce à tous autres droits, actions et indemnités de quelque nature que ce soit qui résulteraient des procédures engagées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire :

- Acceptent les termes du protocole d'accord transactionnel entre l'INSE27 et Mme COELHO- HANSEN Flora
- Autorisent monsieur le Président à signer ledit protocole
- Autorisent monsieur le Président à verser une indemnité forfaitaire globale de 29 631 euros

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

04 DEC. 2020



Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

A handwritten signature in blue ink, followed by a circular blue ink stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.